



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2319

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

service : **Direction de la propreté**

**Rapporteur : Monsieur Justet**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

**Séance publique du 27 juin 2011****Délibération n° 2011-2319**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

service : Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le Président de la Communauté urbaine présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif. Il est établi quel que soit le mode d'exploitation du service d'élimination des déchets.

Conformément à l'article 2 du décret susdit, lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, ce qui est le cas en l'espèce pour la Communauté urbaine, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales.

L'année 2010 a été marquée par la mise en place et la poursuite d'actions visant à améliorer les résultats en matière de gestion des déchets.

**1/ Collecte sélective**

- recentrage de l'action des messagers du tri et des équipes d'optimisation sur la qualité de la collecte sélective, notamment dans les zones d'habitat collectif

- . contrôle du contenu des bacs,
- . mise en place de bacs operculés,
- . renforcement de la communication auprès des habitants ;

- opération test en collaboration avec Eco emballage et les bailleurs sur Vénissieux avec le déploiement de 40 messagers pendant 1 mois sur le secteur centre :

- . opération coup de poing de sensibilisation des habitants au geste de tri,
- . résultats encourageants de refus de tri passant de 70 % à 30 %,

. mise en place de la collecte en porte à porte sur 7 communes en apport volontaire : Couzon au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Saint Germain au Mont d'Or, Cailloux sur Fontaines, Fleurieu sur Saône, Montanay et Poyemieux au Mont d'Or.

## 2/ Réduction à la source

Le conseil de Communauté a adopté, le 22 mars 2010, le plan communautaire de réduction des déchets avec ses 3 composantes :

- le Grand Lyon exemplaire,
- le Grand Lyon acteur auprès des habitants,
- le Grand Lyon incitateur sur son territoire.

Objectif : diminuer de 7 % la quantité d'ordures ménagères résiduelles.

## 3/ Actions sur l'environnement

- poursuite du projet de système de management environnemental à l'unité de valorisation énergétique de Lyon-Sud en vue de la certification ISO 14001 de cet équipement fin 2011,
- transport alternatif des déchets : transport du papier issu de la collecte sélective entre le centre de tri et la papeterie industrielle située dans les Vosges permettant une réduction annuelle de 300 tonnes de CO2.

## 4/ Traitement des déchets

- avancée des réflexions au sein du groupe de travail politique "stratégie déchets" sur le futur système de traitement des déchets à l'horizon 2030,
- travaux de concertation en parallèle au sein d'un groupe de travail mixte composé de représentants de la société civile : associant des membres de la commission consultative des services publics locaux et du conseil de développement.

Il est donc proposé au Conseil de prendre acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets établi au titre de l'année 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 31 mai 2011 ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

### DELIBERE

**Prend** acte des éléments détaillés du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2010.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.**